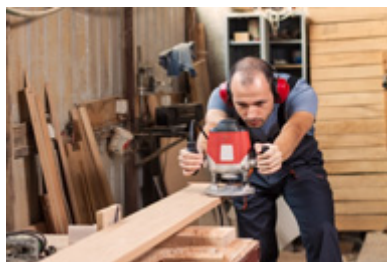


Vous êtes ici : [Accueil IMT Nos formations](#)



## CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

---

Particulièrement dynamique dans notre région, le secteur des métiers du bâtiment représente le premier employeur de France. Les activités du menuisier fabricant sont diversifiées. Dans son atelier, il utilise bois et matériaux dérivés afin de fabriquer des ouvrages divers concernant le bâtiment, le mobilier ou encore l'agencement. Vous avez du goût, de l'autonomie, de la rigueur et un bon niveau relationnel ? Ce sont toutes les qualités d'un bon menuisier. Après le CAP, les carrières sont multiples : ouvrier professionnel et par la suite compagnon professionnel. (On peut également continuer avec un CAP de menuisier installateur en 1 an ou brevet professionnel de menuiserie.)

En partenariat avec le CCCA BTP.

### Objectif

---

Le titulaire du CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement est capable de réaliser et de poser les ouvrages de menuiserie et ensembles d'agencement en bois et matériaux associés pour des travaux neufs, d'entretien et de réhabilitation suivant un processus unitaire et de petite série.

### Statut

---

- Contrat d'apprentissage - 30 ans.
- Période d'essai apprentissage : 2 mois non renouvelables.
- Pour les + 26 ans, nous consulter au 04.76.28.25.72.

### Candidater

---

[Pour candidater à cette formation, cliquez](#)

Déplier tout le contenu Tout replier

### Admission

---

- Pour faire acte de candidature, il faut justifier d'un niveau de 3ème.
- Vous pouvez [candidater à cette formation](#) ou nous contacter par mail: [contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr](mailto:contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr) ou par téléphone au 04.76.28.26.98 ou au 04.76.28.29.56
- Dates importantes :
  - Signature du contrat dès la date officielle de délivrance des contrats dans les services apprentissage (dates : nous consulter) à fin novembre **en fonction des places disponibles**.
  - rentrée : septembre.

## Organisation de l'alternance

---

L'organisation des études est adaptée au statut de l'apprenant. En apprentissage, l'organisation est la suivante :

- Formation de 800 heures sur 2 ans, au maximum.
- Cours théoriques, travaux dirigés et animés par des enseignants et des professionnels dans le cadre de l'individualisation.
- Alternance : 1 semaine sur 3 en centre de formation, et 2 semaines sur 3 en entreprise.
- Horaire/congés payés, selon dispositions législatives, réglementaires ou conventions de branche.

## Matières enseignées

---

- Enseignement professionnel :
  - travaux pratiques,
  - technologie,
  - dessin professionnel,
  - prévention, sécurité et environnement,
  - secourisme.
- Enseignement général :
  - français / histoire géo,
  - mathématiques,
  - sciences,
  - éducation civique et juridique,
  - arts appliqués,
  - éducation physique et sportive.

## Compétences visées

---

A la fin de la formation, le titulaire du CAP est capable de :

- réaliser et poser les ouvrages de menuiserie et ensembles d'agencement en bois et matériaux dérivés en appliquant les règles de sécurité,
- choisir les matériaux, les matériels et les procédés de mise en oeuvre,
- assurer la préparation des séquences opératoires, l'organisation des postes de travail à partir des moyens mis à sa disposition,
- assurer le réglage des machines,
- assurer l'exécution des opérations d'usinage et de pose, la vérification des résultats de l'action en appliquant les règles de sécurité,
- assurer la maintenance de premier niveau.

### Sous-domaine

Menuiserie

### Métier

Menuisier

## Validation de la formation

---

- Validation en CFA et en entreprise des compétences professionnelles dans le cadre du contrôle en cours de formation.
- Examen de l'Education nationale en fin de 2e année de formation.

## Contact

---

Email

[contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr](mailto:contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr)



